

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1488

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire - Lyon 4°

objet : Projet directeur Rives de Saône - Aménagement d'un chemin nature sur les bas-ports des quais - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1488**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Caluire et Cuire - Lyon 4°

objet : **Projet directeur Rives de Saône - Aménagement d'un chemin nature sur les bas-ports des quais - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon engage un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

La stratégie opérationnelle du projet-directeur a permis d'identifier des projets de nature différente sur l'ensemble du périmètre, parmi lesquels l'aménagement d'un chemin nature sur les bas-ports des quais Gillet et Clémenceau et place de la Rochette à Caluire et Cuire et Lyon 4° d'ici le début de l'année 2014.

Les objectifs poursuivis par cet aménagement sont de permettre la continuité piétonne au plus près de la rivière, à ce jour en partie possible, mais aussi de relier les quartiers (riverains, activités limitrophes, etc.) aux rives pour permettre une réappropriation de ces dernières, tout en favorisant et en développant les usages existants ou futurs sur ce cheminement. Le caractère paysager du site, son intégration dans l'ensemble du périmètre Rives de Saône, seront des atouts à conserver et magnifier dans le programme proposé.

Le périmètre s'étend sur les 1 900 mètres linéaires de berges naturelles situés le long du quai Gillet au droit de la rue d'Ypres à Lyon 4° jusqu'à l'extrémité sud du bas-port de l'ancienne écluse de Caluire quai Clémenceau à Caluire et Cuire. Il inclut également la place de la Rochette à Caluire et Cuire ainsi qu'une partie des traversées piétonnes sur le quai au droit des accès existants ou projetés.

Le projet permettra une continuité piétonne au plus près de l'eau, un développement des usages existants (pratique des avirons, détente, parcours sportifs, etc.), la découverte des qualités environnementales et paysagères du site, la protection environnementale des sites sensibles mais aussi le développement des accroches urbaines en particulier au droit de la place de la Rochette, du club d'aviron et de la halte fluviale. Pour permettre cette continuité de cheminement 350 mètres d'estacades seront à aménager.

Une individualisation d'autorisation de programme partielle, d'un montant de 100 000 € TTC, a été votée le 30 novembre 2009, pour la réalisation des études préalables.

Pour permettre la conception et la réalisation de ce projet, il est nécessaire de lancer :

- un marché de maîtrise d'œuvre (mission complète conception, réalisation et ordonnancement, pilotage et coordination (OPC), élaboration des études d'impact liées à la loi sur l'eau),

- une mission de coordination sécurité et de protection de la santé (CSPS),

et de compléter le programme par des études techniques plus précises : diagnostics et études techniques de stabilité d'ouvrages d'art et d'équipements fluviaux, levés topographiques et bathymétriques complémentaires.

La volonté de permettre une ouverture partielle du site au printemps 2010 nécessite des travaux de toilettage partiels, la mise en place de mobiliers d'usages et d'une signalétique Rives de Saône.

Le montant total de l'autorisation de programme complémentaire est estimé à 790 000 € TTC.

Ces diverses missions seront lancées au 2° trimestre 2010 pour une livraison du projet au 3° trimestre 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation de l'opération de toilettage pour l'ouverture partielle du site et la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement d'un chemin nature sur les bas-ports des quais Gillet et Clémenceau et place de la Rochette à Caluire et Cuire et Lyon 4° dans le cadre du projet Rives de Saône, pour un coût global prévisionnel de 790 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C 2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, sur l'opération n° 2076, individualisée le 30 novembre 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 790 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 430 000 € en 2011,
- 180 000 € en 2012,
- 180 000 € en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 890 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.